



- Ville d'Albertville

Édition 2025

# DICRIM



Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs

DOCUMENT À CONSERVER



# Sommaire

Édito .....	<b>3</b>
Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ? .....	<b>4</b>
Votre kit d'urgence 72h .....	<b>5</b>
 <b>Risques naturels</b>	
Inondations et crues torrentielles .....	<b>6</b>
Mouvements de terrain .....	<b>10</b>
Séismes .....	<b>12</b>
Feux de forêt .....	<b>16</b>
Risques météorologiques .....	<b>18</b>
 <b>Risques technologiques</b>	
Accident nucléaire .....	<b>20</b>
Transport de matières dangereuses .....	<b>22</b>
Rupture de barrage .....	<b>26</b>
 <b>L'alerte</b> .....	
<b>Tous acteurs face aux risques majeurs !</b> .....	<b>32</b>
<b>Albertville se prépare face aux risques majeurs</b> .....	<b>33</b>
<b>Infos utiles</b> .....	<b>34</b>
<b>Les bons réflexes en cas de risques</b> .....	<b>35</b>

**DICRIM Édition 2025**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Frédéric Burnier Framboret  
COMITÉ DE RÉDACTION : Astérisques Consultants, Service Communication de la Ville d'Albertville, Bérénice Lacombe

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : SNCF, SDIS73, RTM73, Services Municipaux, Astérisques Consultants, GRT Gaz, Dauphiné Libéré, Sébastien Gominet (IRMA), SISARC, Alp'Géorisques, BCSF, Météo France

CONCEPTION ET MISE EN PAGE : Service Communication de la Ville d'Albertville

IMPRESSION : Imprimerie Cusin

TIRAGE : 12 000 exemplaires sur papier 100% recyclé



# Édito

**Le changement climatique et ses effets, que l'on voit chaque jour se manifester dans l'actualité, nous rappellent que personne n'est à l'abri d'avoir un jour à faire face à un évènement majeur. La Ville d'Albertville n'échappe pas à ces évolutions. Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre aux évènements naturels ou technologiques majeurs.**

Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la mairie d'Albertville a le plaisir de vous faire parvenir ce nouveau Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



À conserver précieusement, ce guide vise à vous informer sur les risques présents sur notre commune, les gestes à adopter et les dispositifs mis en place pour prévenir et gérer ces situations.

Se protéger, c'est bien, se préparer, c'est mieux. En agissant ensemble et en étant bien informés, nous renforçons notre résilience face aux aléas.

Pour progresser dans cette capacité collective à faire face aux risques majeurs, la Ville est engagée dans une démarche de préparation à la gestion de crise en organisant régulièrement des exercices de simulation en collaboration avec les pompiers, les forces de police, les écoles, les établissements sensibles... La mairie propose régulièrement diverses actions pour mieux informer les Albertvillois sur les risques. Vous pourrez les redécouvrir à la fin de ce document.

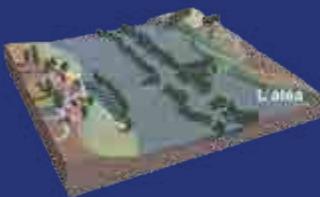
Ensemble, restons vigilants, mobilisés et solidaires pour assurer la sécurité de notre commune et de ses habitants.

**Frédéric Burnier Framboret,  
Maire d'Albertville**



# Le risque majeur, qu'est ce que c'est ?

- ⇒ Un évènement potentiellement dangereux - ou aléa - n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont exposés.



## Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ⇒ Une faible fréquence,
- ⇒ Un impact potentiel important.

## Risques majeurs à Albertville :



Inondations  
et crues  
torrentielles



Mouvements  
de terrain



Séismes



Feux  
de forêt



Évènements  
météorologiques



Risque  
nucléaire



Transport  
de matières  
dangereuses  
par voies  
routière et  
ferroviaire



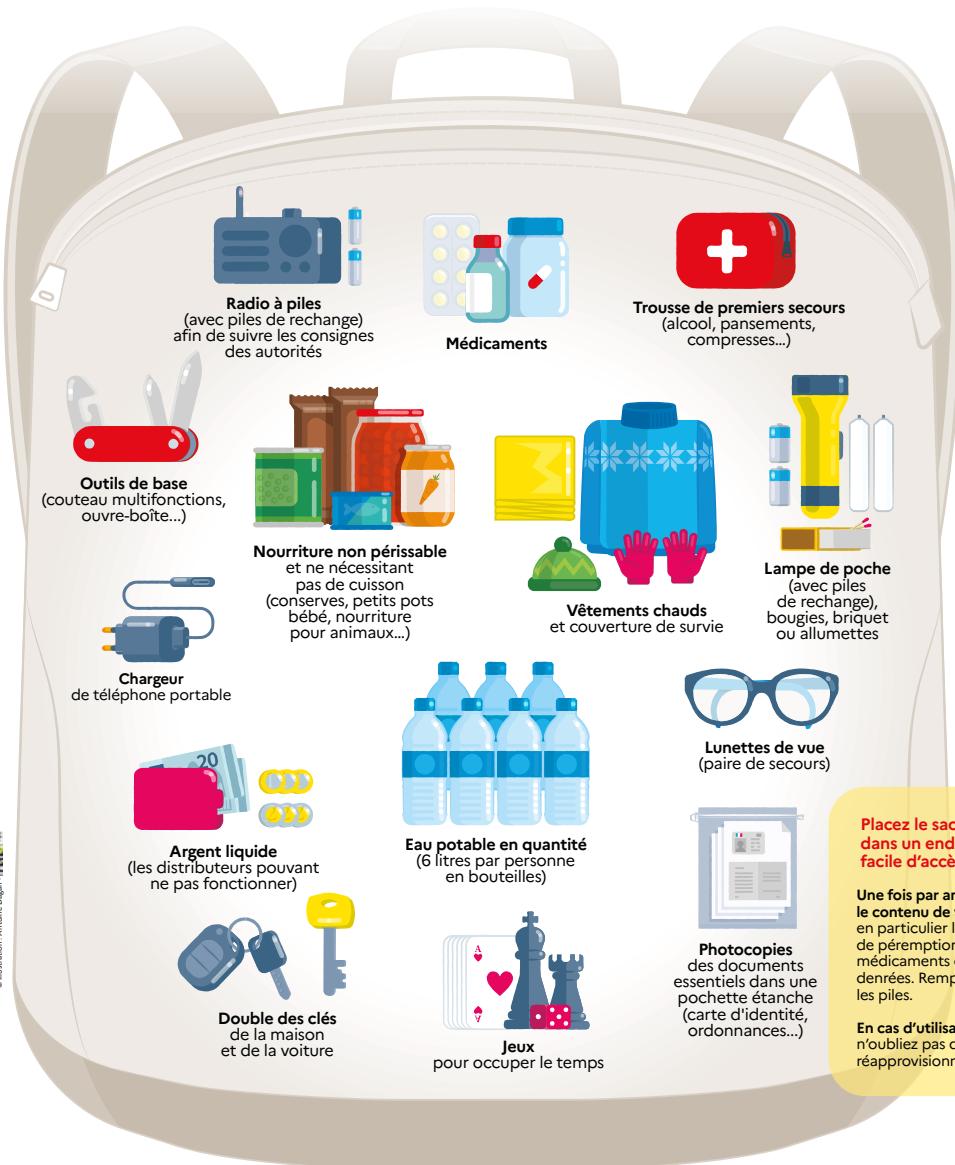
Transport  
de matières  
dangereuses  
par  
canalisation



Rupture  
de barrage

# Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





# Inondations & crues torrentielles

L'Isère, l'Arly, et les nombreux ruisseaux qui parcourent la commune d'Albertville sont parfois le théâtre de crues qui peuvent provoquer des inondations et causer des dégâts dans les zones habitées.

Pour les principaux cours d'eau tels que l'Arly et l'Isère, les crues sont provoquées par de longues périodes de pluie et à la fonte des neiges.

Les plus petits ruisseaux comme le Nant Pottier ou le Nant Bolet sont sujets au phénomène de crue torrentielle.

**Les crues torrentielles** sont provoquées par des précipitations orageuses,

intenses et brutales. Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois...). Les crues de ce type sont souvent liées à des périodes de pluies intenses ou d'épisodes pluvieux prolongés couplés ou non à un redoux induisant la fonte des neiges.

Elles peuvent engendrer des débordements, notamment au passage des ouvrages hydrauliques présents sur la commune (buses, passages couverts) ou provoquer des phénomènes d'érosion, de glissements de terrain et de déstabilisation sur les berges les plus raides et facilement érodables.

## Secteurs concernés



## Derniers évènements en date

### Crue du 14-15 novembre 2023



14 novembre 2023 : Crue de l'Arly à Albertville



15 novembre 2023 : Crue de l'Isère à Albertville - Pont Albertin

Les conditions météorologiques défavorables du mois de novembre 2023 ; plusieurs jours de pluie couplés à un phénomène de redoux faisant varier la limite pluie-neige, ont provoqué de nombreuses inondations dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère.

Sur la commune d'Albertville, l'Arly et l'Isère sont entrés en crue dans la nuit du 14 au 15 provoquant des débordements localisés. Un débit de crue de 850m<sup>3</sup>/s a été enregistré sur l'Isère, faisant de cet événement le plus important depuis 1940.

### Crue du 4 janvier 2018



4 janvier 2018 : Inondation rue Joseph Mugnier/rue de la République

## Outils d'anticipation des inondations et crues torrentielles

Des outils permettant l'anticipation des inondations et crues torrentielles sont à disposition de tous les citoyens.

**Vigicrues** est un outil proposé par les services de l'État informant sur le risque de crues sur l'Isère et l'Arly. Trois stations de mesure sont implantées dans les environs d'Albertville ; Pallud [Pont de Venthon] sur l'Arly, Albertville [Passerelle de Rhonne] et Grignon [Pont Albertin] sur l'Isère.

Les données sont accessibles au lien suivant : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



**APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un outil également proposé par les services de l'État informant sur les précipitations intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues sur les ruisseaux.

Les données sont accessibles au lien suivant : [apic.meteofrance.fr](http://apic.meteofrance.fr)



**ATTENTION ! La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur véhicule car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.**

**En cas d'annonce de crue, ne prenez pas la route !**



# Mesures de prévention

## Les travaux de protection

Après les importants ouvrages d'endiguement construits au bord des rivières principales (l'Arly et l'Isère) dès l'époque sarde, un certain nombre d'ouvrages de protection furent mis en place afin de prévenir les risques de débordements des cours d'eau affluents. En 1990, une plage de dépôt était aménagée sur le Nant Pottier, en amont du lieu-dit "Perthuis", afin de stopper les matériaux charriés par le torrent lors des crues.



Plage de dépôt du Nant Pottier

## L'entretien des ouvrages de protection

Dans le cadre du plan décennal de restauration des digues de l'Isère, le Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC) a réalisé des

travaux d'épaississement de la digue et de réparation des enrochements durant l'hiver 2022-2023 sur le linéaire de digue au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère.

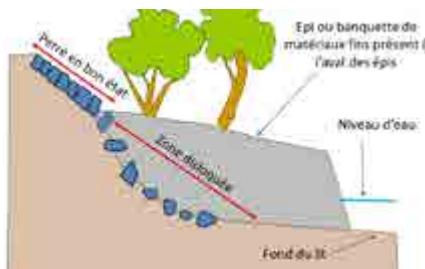
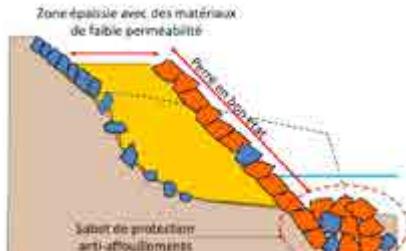


Schéma en coupe des digues avant/après les travaux réalisés par le SISARC



Pour en savoir plus à propos des travaux réalisés par le SISARC sur les digues de l'Isère, vous pouvez consulter leur site Internet :

[www.sisarc.fr](http://www.sisarc.fr)



# Le curage des sédiments

Au fil des crues, l'Isère dépose des matériaux qui vont progressivement réduire sa capacité d'écoulement. Les bancs de galets sont recouverts de bancs de sable, sur lesquels poussent des arbustes qui vont piéger encore

plus les matériaux transportés par les crues.

Pour stopper ce phénomène, les sites de dépôts de matériaux fins dans le lit de l'Isère, appelés aussi « atterrissements », doivent être curés. C'est ce qu'a fait l'État en février 2008 en aval du Pont Albertin.

# Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux

pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles\* et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.

\* Accumulation de débris transportés par l'eau (végétaux, déchets, blocs...) et retenus par un obstacle (un pont par exemple).

## La prise en compte des risques dans l'aménagement

### Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Les risques d'inondation par l'Isère, l'Arly et le Nant Pottier ont été étudiés dans le PPRI de l'Isère en Combe de Savoie, approuvé par le préfet de Savoie le 19 février 2013 puis révisé en 2015 et 2024. En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ce PPRI détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). Pour les bâtiments existants, exposés aux risques, le PPRI prescrit la

mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité par l'aménagement de zone refuge, l'arrimage des cuves de fioul...

### Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans le Plan Local d'Urbanisme. Comme le PPRI, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants. La dernière mise à jour de ce document date d'avril 2021.

Ces documents sont consultables sur [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr), rubrique Gestion communale des Risques.

## Les bons réflexes Inondations & crues torrentielles



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 Mhz pour vous informer de l'évolution de la situation.



Montez à pied dans les étages pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



Ne vous engagez pas sur une route inondée.



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.



# Mouvements de terrain

On distingue deux grands types de mouvements de terrain pouvant se manifester sur le territoire de la commune.

- ⇒ Les glissements de terrain qui se caractérisent par le déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes



généralement suite à une saturation du sol en eau.

- ⇒ Les chutes de rochers qui sont plus soudaines et peuvent aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.



## Secteurs concernés

### Glissements de terrain

Plusieurs secteurs de la commune d'Albertville sont impactés par ce risque : la colline de Saint-Sigismond avec notamment le secteur des Molettes, ainsi que les hauteurs de Conflans, au Revêty, à Farette et au Reidier.

En effet, les circulations d'eau, la pente, l'épaisseur du sol et sa nature argileuse font de ces sites une zone propice à l'apparition de glissements de terrain.

Ces phénomènes ont, en particulier, pu être observés lors de travaux de terrassement ou après de fortes pluies, comme ce fut le cas le 15 février 2015.



Glissement de terrain sur la rive gauche du Nant Pottier, février 2015

Un glissement de terrain barra le Nant Pottier qui déborda sur sa rive droite, menaçant les bâtiments riverains.

### Chutes de rochers

Les secteurs situés au pied des escarpements de la plaine de Conflans ainsi que quelques points particuliers sur les hauteurs de Farette sont soumis au risque de chutes de roches. Durant l'hiver 2023-2024, de nombreux événements ont été recensés du fait d'une longue période pluvieuse.



Bloc de 3,5m<sup>3</sup> tombé le 30 mai 2021 dans une propriété privée

## Mesures de prévention

La prévention passe par la connaissance des phénomènes.

Tout comme pour le risque inondation, la cartographie réalisée dans le PIZ répond à cet objectif et préconise la

mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques : études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risques, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...

### Extrait du PIZ d'Albertville



★ : Chutes de blocs observées entre 2021 et 2024

INONDATION	MOUVEMENT DE TERRAIN	
		Zones inconstructibles
		Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant
		Zones constructibles avec mise en œuvre de prescriptions
		Zones constructibles faisant l'objet de recommandation
		Zones non soumises aux phénomènes cartographiés



## Ouvrages de protection

Au printemps 1993, après avoir fait expertiser le site, la commune d'Albertville a entrepris la pose d'une série de filets de protection pour sécuriser la route et la résidence Saint-Sébastien. Des travaux d'entretien de ces filets ont été réalisés en 2024.

En 1998, 15 mètres de filet pare-pierres furent également installés pour sécuriser le cheminement piétonnier sur le Chemin des Chèvres.

En 2010, un secteur à risques situé chemin des Vignes a également été sécurisé par des filets et des ancrages.

En 2021 enfin, de nouveaux ouvrages de protection ont été implantés en amont de la tribune du Stade Jo Fessler.



Filets de protection installés à l'arrière du stade Jo Fessler, 29 octobre 2021

## Les bons réflexes Mouvements de terrain



Éloignez-vous de la zone dangereuse pour vous mettre en sécurité.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Évacuez les locaux touchés  
Informez la mairie de la situation.



# Séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de bloc, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le

zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5) classe la commune d'Albertville en zone de sismicité moyenne (4/5).



## Surveillance des séismes

Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.

Le 11 juillet 2023, un nouveau sismomètre a été installé au pied de l'abbaye de Tamié afin d'enrichir les réseaux de mesures.

### Le réseau SISMAlp

« Réseau régional d'observation de la sismicité dans les Alpes » créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet.

[sismalp.osug.fr](http://sismalp.osug.fr)



Installation d'un sismomètre dans le vallon de Tamié par les équipes du réseau SISMAlp





**Le RéNASS** « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

[renass.unistra.fr](http://renass.unistra.fr)

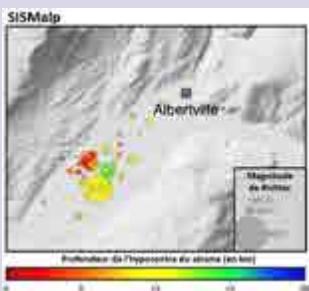


**L'EMSC**, « Centre Sismologique Euro-Méditerranéen » renseigne également en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme. Si vous ressentez un séisme, témoignez pour faire avancer la science !



## Derniers séismes importants à proximité

**12 mars 2022** : Une crise sismique débute dans le secteur de Gilly-sur-Isère. 32 séismes ont été détectés entre le 12 mars à 15h24 et le 13 mars à 16h50. Parmi ceux-ci, un séisme de magnitude 4.2 survenu à 18h03. Il a largement été ressenti par la population dans un rayon de plus de 160 km.



Séisme et répliques enregistrés du 12 au 13 mars 2022 dans le secteur de Gilly-sur-Isère



Église de Frontenex avant le séisme du 12 mars 2022



Chute de la croix de l'église causée par le séisme

**11 novembre 2019** : Un séisme de magnitude 5.2 – 5.4 s'est produit sur la commune du Teil en Ardèche. Ce tremblement de terre a nécessité l'évacuation de centaines de personnes, plusieurs centaines de bâtiments ont été endommagés, dont une partie devenue inhabitable.

**16 août 2018** : Un séisme de magnitude 3 est ressenti dans le secteur de La Bâthie, aucun dégât n'est à déplorer.

**15 juillet 1996** : Dans le secteur d'Annecy, un séisme d'une magnitude de 5.2 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.



Façade de l'église après la chute de la croix



Sommet de l'église endommagé par la chute de la croix

## Mesures de prévention

Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements Recevant du Public) et les immeubles de grande hauteur.

Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- ⇒ Le choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- ⇒ L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- ⇒ La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.

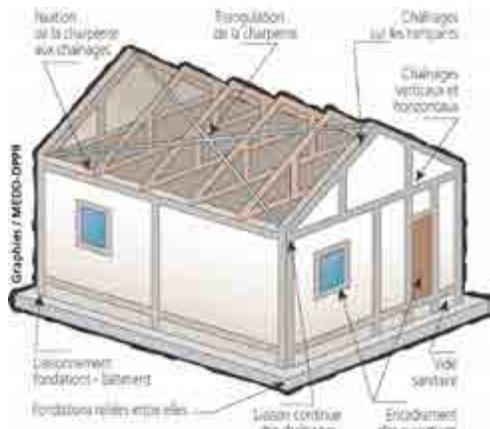


Schéma de construction parasismique

**Statistiquement,  
un séisme supérieur  
à magnitude 4 est  
ressenti 1 fois tous les  
3 ans dans le quart  
Sud-Est de la France.**



Le laboratoire ISTerre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la matière !

Vous pouvez consulter leur site internet : [www.isterre.fr](http://www.isterre.fr)



**Pour plus d'informations :**

Sismicité de la France :  
[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

Association Française du Génie Parasismique :  
[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



Séisme du Teil - Habitation endommagée à la Rouvière,  
11 novembre 2019

## Les bons réflexes

### Séismes



#### Pendant la secousse



**Si vous êtes à l'intérieur,**  
abritez-vous sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d'objets.



**Si vous êtes à l'extérieur,**  
éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques pour éviter d'être enseveli ou électrocuté.

#### Après la secousse



**Coupez l'électricité et le gaz** pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



**Évacuez les locaux touchés**  
Informez la mairie de la situation.



**Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 Mhz** pour vous informer de l'évolution de la situation.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



**Ne téléphonez pas** pour libérer les lignes pour les secours.



# Feux de forêt

➊ On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement

et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque.

➋ En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent tout au long de l'année.

## Quelle en est l'origine ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager :

- ➊ un combustible,
- ➋ de l'oxygène,
- ➌ une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, ...) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible, ...).



D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...).

Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.

## Évènements passés

**08 avril 2024 :** Dans la nuit du 8 au 9 avril, deux hectares de végétation en sous-bois (feu de surface) ont brûlé sur le secteur de Farette.

**25 mars 2010 :** Feu de surface lié à une opération d'écoubage à la plaine de Conflans.



Feu de sous-bois à la Plaine de Conflans (25 mars 2010)

## Écobuage et brûlage des déchets verts :

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haies, etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000 km en voiture diesel).

La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.

## Chez moi, je débroussaille :

Le débroussaillement par les propriétaires de bâtiments situés dans un territoire exposé aux risques incendie ou situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes, ... est une **OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE**.



Pour en savoir plus :

[www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation](http://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation)



## Les bons réflexes Feux de forêt



### Avant

Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu.



Respectez les interdictions d'allumer du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers.



**Pas de feu**, de cigarette ou de barbecue en forêt.

Débroussaillez régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie).

**Ne stockez pas de combustible** près de votre maison (bois, gaz, fioul).

### Pendant

**À l'intérieur** : une maison bien protégée est votre meilleur abri.



**Fermez les bouteilles de gaz.**

**Fermez et arrosez les volets**, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide.



**Vêtissez-vous** de vêtements en coton, surtout pas en synthétique.

**Laissez votre portail ouvert** pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation.

**Écoutez la radio** Ici pays de Savoie (104,1 Mhz)

**Évacuez** sur ordre des autorités.

**Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école.**



**À l'extérieur** :



**Fuyez dos au feu et cherchez un abri** (rocher, mur, maison en dur). **Respirez à travers un linge humide.**

**Suivez les ordres** des services de secours.

**Ne sortez pas de votre véhicule** si vous êtes surpris par les flammes.



# Risques météorologiques

⇒ Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Albertville et parfois provoquer des dégâts.

⇒ Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département.

⇒ Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

**Pour consulter la vigilance météo :**

[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

Téléphone : 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)



Carte de vigilance Météo France



## Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches

## Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

## Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montées des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

## Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Neige-verglas

## Évènements passés

**1<sup>er</sup> juillet 2019 :** une violente tempête a frappé le département de la Savoie, placé en vigilance orange orage par Météo-France, provoquant de nombreux dégâts en Combe de Savoie et dans le bassin chambérien.



Accrobranche du fort de Tamié suite à la tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019

À proximité d'Albertville, le parc accrobranche du Fort de Tamié a été gravement endommagé, tout comme la toiture du bâtiment du Mont-Charvin à Ugine.



Toiture emportée à Ugine suite à la tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Élagage des arbres :

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes. Les périodes de sécheresse sont également propices

aux feux de forêts. Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

## Les bons réflexes

### Risques météorologiques



Renseignez-vous.

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.

Soyez vigilants.

Suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures

Évitez les déplacements.  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :  
attention aux chutes d'arbres.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 Mhz pour vous informer de l'évolution de la situation.



# Accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- ➔ lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple,
  - ➔ dans les laboratoires de recherches nucléaires ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires,
  - ➔ en cas d'acte de malveillance.



Centrales nucléaires en France (IRSN)



Centrale nucléaire du Bugey

Suivez  
« **les bons réflexes** »  
et les consignes  
transmises par les  
autorités via les différents  
outils d'alerte  
présentés en page 30.



## Mesures de prévention

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.

Néanmoins, en cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable,



sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde d'Albertville, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux d'attribution pour la population et les établissements scolaires.

## Les bons réflexes Accident nucléaire



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 MHz pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.



# Transport de matières dangereuses

➔ Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.



Exercice Transport de matières dangereuses à Albertville en mai 2020

Sur la commune d'Albertville, les matières dangereuses peuvent transiter par la route, par voie ferrée et par canalisation.

Le transport par voie routière concerne le fioul et le gaz, de manière diffuse sur tout le réseau routier, mais aussi des produits divers à destination des sites industriels qui eux, transitent principalement par les grands axes : RN90/RD1090 et RD1206.

Diverses matières dangereuses transiteront à Albertville par la voie ferrée : du sodium et du chlore, en provenance de Tarentaise et des produits pétroliers en provenance de la Combe de Savoie.

## Transport par voies routière et ferroviaire

### Prévention et réglementation

Les règlements concernant les modes de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation du personnel.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.



## Signalisation

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

### Plaque-étiquette

#### Code danger

33 = liquide très inflammable

#### Code matière

1203 = essence sans plomb



## À FAIRE :

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité au moins à 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

## Évènements récents

Peu d'accidents impliquant des véhicules ou des infrastructures de transport de matières dangereuses se sont produits sur Albertville. Néanmoins, quelques situations ont conduit à l'intervention des services de secours.

**Le 13 mai 2018 vers 19h**, un incendie combiné à une fuite de gaz engendre plusieurs explosions au niveau du pont Albertin. Le quartier ayant été confiné par les services de secours, aucune victime n'est à déplorer mais le pont a été sévèrement endommagé (photo ci-contre).

**Le 5 mai 2024**, sur la commune de Rognax, une fumée s'est échappée d'un train transportant du chlore en provenance de l'usine chimique MSSA de Pomblière. Bien qu'aucune pollution

n'ait été déplorée, cet incident a entraîné une mobilisation importante des services de secours et de la gendarmerie.



Dégâts du pont Albertin suite à l'explosion liée à une fuite de gaz combinée à un incendie le 13 mai 2018

## Transport de gaz par canalisation

La commune d'Albertville est traversée par un gazoduc enterré, géré par GRTgaz, qui remonte de la Combe de Savoie jusqu'à Ugine.

Pour indiquer la présence d'un gazoduc il existe trois signalétiques, caractéristiques de par leur couleur jaune : les bornes, les plaques signalétiques et les balises.



Installation d'un gazoduc enterré



Balise signalant le passage sous-terre d'un gazoduc

## Prévention et réglementation

### Prise en compte dans l'urbanisation

Afin de ne pas endommager ces réseaux et surtout éviter de graves accidents, les responsables de projet et les exécutants de travaux (dont les particuliers) ont l'obligation selon le code de l'environnement de se rendre sur le guichet unique « **réseaux et canalisations** » pour y déclarer leur intention de travaux.



### Sécurité, surveillance et exercices

GRTgaz surveille de manière continue ses installations de différentes manières : sur le terrain en longeant les ouvrages à pied ou en véhicule, par survol aérien et via des capteurs installés le long du réseau.

Le Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) définit l'organisation et les moyens à déployer en cas d'accident. Il a fait l'objet d'exercices de gestion de crise réalisés au moins tous les 5 ans, en coopération avec les autres services de secours et de gestion de crise.



## Que faire si je suis témoin d'un incident ?

Il existe un numéro vert gratuit dédié aux urgences sur le réseau GRTgaz.

Si vous êtes témoin d'une anomalie sur le réseau (canalisation à découvert et impactée, fuite apparente, etc....) appelez le 18 puis le numéro vert et appliquez les bons réflexes pour vous mettre en sécurité.

Le numéro vert est également rappelé sur les bornes signalant le passage d'un gazoduc.

 **N° Vert 0800 24 61 02**



Borne signalant le passage sous-terre d'un gazoduc



# Les bons réflexes

## Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 Mhz pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



Ne pas fumez  
Ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion

### À faire

**Suivez  
« les bons réflexes »  
et les consignes  
transmises par les  
autorités via les différents  
outils d'alerte  
présentés en page 30.**





# Rupture de barrage

La commune d'Albertville est située à l'aval des barrages de Tignes, de La Girotte et de Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui inonnerait la majeure partie du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



Le barrage de Roselend

## Mesures de prévention

Pour prévenir toute dégradation, et à fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'État : inspections visuelles, auscultations, suivis des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Les PPI, revus régulièrement, prévoient ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive selon plusieurs modes d'évacuation.

### Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures

L'évacuation anticipée se fera en véhicule par la route vers les Zones de Regroupement Opérationnel :

Chambéry, Parc des Expositions en hiver ou Moûtiers (pour le barrage de Roselend) en été.

L'alerte sera transmise par les autorités (mairie et préfecture) via les différents outils d'alerte présentés en page 30.

### Si le délai d'anticipation est de 24 h ou moins

L'évacuation réflexe se fera, quel que soit le barrage concerné, à pied, vers des points d'accueil hors de danger. La carte générale pour l'évacuation réflexe est présentée pages 28-29.

Retrouvez la carte générale pour l'évacuation anticipée et les cartes par quartier pour l'évacuation réflexe sur le site de la Ville : [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr)

L'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage, par téléphone ou par la corne de brume et relayée par les autorités.

## Foire aux questions

### Comment se décline la responsabilité des propriétaires et de l'État ?

- La responsabilité des propriétaires, exploitants ou concessionnaires consiste à éviter un dysfonctionnement ou une ruine de leur ouvrage. Elle se décline concrètement par un entretien et une surveillance de leur ouvrage et par la révision des organes de sécurité.
- L'État, quant à lui, a la responsabilité de s'assurer que le propriétaire, exploitant ou concessionnaire répond à ses obligations et que le barrage ne constitue pas un risque pour la sécurité civile.

### Quelle est la résistance d'un barrage face au risque sismique ?

Le risque sismique est pris en compte systématiquement lors de la construction d'un barrage.

L'ouvrage est dimensionné pour supporter les plus forts séismes historiquement vraisemblables.

EDF a cependant passé une convention avec l'Institut de Physique du Globe de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg qui exploite le RéNaSS (Réseau national de surveillance sismique) composé de 117 stations de surveillance. Ce laboratoire prévient EDF de tout séisme de magnitude supérieure à 4 dans un délai inférieur à 90 minutes et localise l'épicentre. L'exploitant se rend alors sur site pour procéder à une visite de contrôle.

### Lors de l'arrivée à échéance des concessions des barrages, comment est assurée la prise en compte de la sécurité lors de la mise en concurrence ?

L'État français, via les DREAL, continue de vérifier que le responsable du barrage concerné remplit ses obligations générales et périodiques d'entretien et assure ainsi la sécurité de l'ouvrage.

### Quelle est la durée de vie d'un barrage ?

De l'ordre de 100 ans.

## Les bons réflexes

### Rupture de barrage



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 Mhz pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent : il existe un dispositif spécial dans chaque établissement scolaire, visant tous les risques.



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.

# RUPTURE DE BARRAGE

## EVACUATION REFLEXE

### Carte des itinéraires d'évacuation



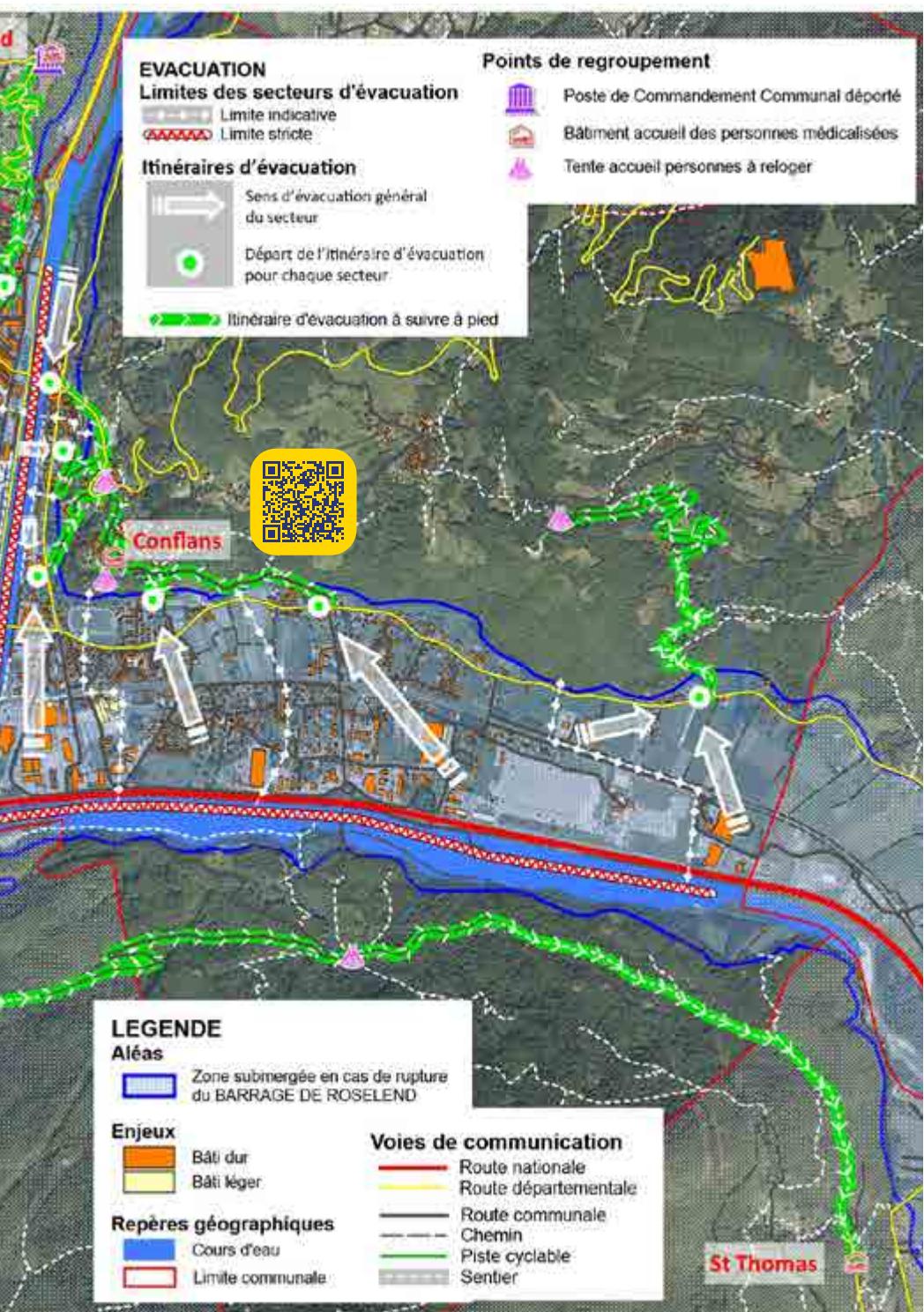
Ecole du Villard



0

1 km







# L'alerte

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

## Alerte par le préfet



### FR-Alert

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir, en temps réel, toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Retrouvez toutes les informations sur [fr-alert.gouv.fr](http://fr-alert.gouv.fr)

### Sirène du réseau national d'alerte



- ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi,
- le son est caractérisé par trois séquences d'1 minute séparée d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est :

- confinez-vous à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio 104.1 Mhz !

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte. Vous pourrez alors sortir de votre abri. Vous pouvez écouter le signal national d'alerte sur le site Internet de la ville : [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr) > Prévention et gestion des risques ou via ce QRCode.



### Corne de brume

- ces sirènes sont testées les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h20.
- le son est caractérisé par un signal d'une durée minimum de 2 minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes, séparées par un intervalle de 3 secondes.

Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (c'est le cas d'Albertville).

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est :

- gagnez les hauteurs à pied rapidement ! (voir les itinéraires pages 28-29) Vous pouvez écouter le signal national d'alerte sur le site Internet de la ville : [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr) - Prévention et gestion des risques ou via ce QRCode.



### Radio et télévision

En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par Ici Pays de Savoie sur la fréquence 104.1 Mhz à Albertville.



## Alerte par le maire

### ⇒ Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Il est fixé sur un véhicule de la commune, de la police municipale ou sur un véhicule des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné.



Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Suivez les consignes diffusées !



### ⇒ Système d'alerte par téléphone - RING (Cedralis)

Pour transmettre les consignes de sécurité aux habitants de la commune, la mairie d'Albertville s'est dotée d'un système d'alerte par téléphone permettant de transmettre un message vocal à l'ensemble des habitants en quelques minutes.

### Comment ça marche ?

1 En cas de risque majeur, vous recevrez un message sur votre téléphone si celui-ci est renseigné dans l'annuaire. Le numéro qui s'affichera alors sur l'écran de votre téléphone sera votre propre numéro (comme si vous nous appeliez vous-même).

2 Quand vous décrocherez, vous entendrez alors « Attention, ceci est un message urgent de la mairie d'Albertville. Pour l'écouter, appuyez sur n'importe quelle touche de votre téléphone ».

3 Après avoir appuyé sur une touche, écoutez attentivement les consignes qui vous seront données.

4 À la fin du message, le système d'alerte vous indiquera d'appuyer sur la touche # (dièse) de votre téléphone pour confirmer que vous avez bien pris connaissance du message.

5 Appliquez les consignes transmises.

Si vous ne répondez pas lorsque le message vous sera transmis, ou si le message est enregistré sur votre répondeur, le système d'alerte appellera automatiquement 5 minutes plus tard, et cela 3 fois de suite.

## Pour être alerté, pensez à vous inscrire !

3 possibilités pour remplir le formulaire d'inscription :

### ⇒ Scannez le QRCode



⇒ Ou rendez-vous sur le site de la mairie : [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr)  
 > Mon quotidien  
 > Prévention et tranquillité publique  
 > Gestion communale des risques

⇒ Ou rendez-vous à l'accueil de la mairie, 12 cours de l'Hôtel de Ville.

# Tous acteurs face aux risques majeurs !

**Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole !**



1<sup>er</sup> février 2025, ouverture de la Halle olympique dans le cadre du PAH

## Le Plan d'Accueil et d'Hébergement (PAH)

Chaque année, en période hivernale et de congés scolaires, des systèmes de régulation de la circulation sont mis en place par la Préfecture. Le Plan d'Accueil et d'Hébergement fait partie de cette organisation. Il peut arriver qu'en cas d'intempéries les structures hôtelières ne soient pas suffisantes pour accueillir les touristes en difficulté sur les routes des stations. Le PAH s'inscrit dans l'organisation globale du Plan Communal de Sauvegarde et permet à la Ville d'Albertville de mettre à disposition de personnes en détresse des salles municipales ou un hébergement au domicile de familles volontaires.

Si vous êtes prêt à accueillir, à votre domicile, des automobilistes bloqués sur les routes d'accès aux stations pendant la saison d'hiver ou des habitants du territoire ne pouvant plus utiliser leur logement, inscrivez-vous au Plan d'Accueil et d'Hébergement en téléchargeant le formulaire d'inscription et en le retournant par courriel à [ville@albertville.fr](mailto:ville@albertville.fr) ou contactez le 04 79 10 43 15.



**PrévEntraide** est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de services gratuits en cas de catastrophes. En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner par cette plateforme.

[www.preventraide.fr](http://www.preventraide.fr)



30 janvier 2019, épisode neigeux à Albertville

# Albertville se prépare face aux risques majeurs

## Les exercices de gestion de crise

Depuis plusieurs années, la commune d'Albertville réalise périodiquement des exercices simulant un risque majeur. À destination des acteurs impliqués dans la gestion de crise (services préfectoraux et municipaux, élus, pompiers, gendarmes, policiers...), ces exercices, réalisés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ont pour objectif de tester et d'améliorer la coordination entre ces acteurs, les actions menées et les outils. Les scénarios joués sont par exemple :

- ⇒ **2018** : Évènement météorologique multi-aléas (crues & glissements de terrain),
- ⇒ **2019** : Accident ferroviaire impliquant un wagon de chlore,
- ⇒ **2020** : Accident routier impliquant un camion transportant de l'ammoniac.

Ces exercices, comme les situations réelles gérées dans le cadre du PCS de la commune (crue de novembre 2023, activation du PAH de février 2025), permettent d'améliorer le dispositif communal de gestion de crise.

## L'information préventive à la population

En parallèle des exercices de gestion de crise, la commune d'Albertville mène également, depuis plusieurs années, des actions d'information préventives sur les risques majeurs à destination de ses habitants avec l'intervention d'experts des différents risques : programme **PAUSES RISQUES** en 2021-2022 et programme **RADIO RISQUES**, dans les écoles en 2023-2024.

### ALBERTVILLE

#### Exercice en mairie vendredi : fuite sur un wagon de chlore

Vendredi matin, un exercice du plan communal de sauvegarde avait lieu en mairie d'Albertville. Pompiers, policiers, élus, agents municipaux, bénévoles de la Croix-Rouge [...] : tous les acteurs du dispositif ont été mobilisés à l'hôtel de ville pour s'exercer ensemble. Le scénario retenu était celui d'une fuite de chlore sur un wagon au passage à niveau chemin de la Charette, avec confinement virtuel de la population. Chaque année, un exercice de ce type est organisé.

Photo Le DL/Laurence VEUILLEN



Extrait d'un article du Dauphiné Libéré : Exercice de gestion de crise à Albertville



7 septembre 2022 - Pause risque Séismes



Pauses  
Risques



Radio  
Risques

# Infos utiles

## Mairie d'Albertville

Hôtel de Ville  
12 cours de l'Hôtel de Ville  
73200 ALBERTVILLE

Tél : **04 79 10 43 00**

Courriel : [ville@albertville.fr](mailto:ville@albertville.fr)

Site internet : [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr),  
rubrique Mon quotidien  
> Prévention et tranquillité publique  
> Gestion communale des risques

Institut des Risques Majeurs (IRMa) :  
[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Portail Internet du ministère dédié à la  
prévention des risques majeurs :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Les bons réflexes en vidéo, idéal pour  
les enfants :  
[www.info.gouv.fr/risques](http://www.info.gouv.fr/risques)

Les réseaux sociaux de la Ville  
d'Albertville :



Facebook



Instagram



Youtube

## Les numéros à connaître pour signaler un risque

☞ Urgences médicales : **15**

☞ Sapeurs-Pompiers : **18 ou 112**

☞ Police Nationale : **17**

☞ Police Municipale : **04 79 10 45 90**

☞ Patrouille de la Police municipale :  
**06 08 54 87 37**

☞ Astreinte technique Ville :  
**06 09 43 12 38**

☞ Prévention sécurité Ville :  
**06 16 96 28 32**





# Les bons réflexes en cas de risques



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie 104.1 Mhz pour vous informer de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent.



Inondations et crues torrentielles



Mouvements de terrain



Séismes



Feux de forêt



Événements météorologiques



Risques technologiques  
Gazoduc - Nucléaire TMD



Rupture de barrage



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Dégagez les voies d'accès



Renseignez-vous



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Gagnez les hauteurs les plus proches



Montez à pied dans les étages



Évacuez les locaux touchés



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Rentrez dans un bâtiment en dur



Soyez vigilants



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle



Coupez le gaz et l'électricité



Coupez le gaz et l'électricité



Coupez le gaz et l'électricité



Coupez le gaz et l'électricité



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures



Fermez les volets



Ne vous engagez pas sur une route inondée



Évacuez les locaux touchés



Fermez les volets

**Suivez les consignes des services de sécurité**



**EN CAS D'ALERTE,  
POUR ÊTRE INFORMÉ,  
INSCRIVEZ-VOUS ICI :**



**Mairie d'Albertville**  
Hôtel de Ville  
12 cours de l'Hôtel de Ville  
73200 ALBERTVILLE

Tél : **04 79 10 43 00**  
Courriel : **ville@albertville.fr**  
Site internet : **www.albertville.fr**